

DEC25093DAJ

Décision du 23 mai 2025 portant prolongation du mandat de M. Marc GUERIN en qualité de Président du Centre de recherche Val de Loire

Le Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R. 831-3 et R. 831-8,

Vu le décret du 23 octobre 2024 (JO du 24 octobre 2024) portant nomination de M. Philippe MAUGUIN en qualité de Président de l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Vu l'arrêté n° AGR000022433329 du 19 mai 2025 portant renouvellement de détachement de M. Marc GUERIN sur un emploi ne conduisant pas à pension civile du 1^{er} mai 2025 au 26 septembre 2025,

Vu la décision du 16 juin 2022 (note de service n°2022-36) fixant la liste des Centres INRAE,

Vu la décision n°DEC25068DAJ du 11 avril 2025 portant prolongation du mandat de M. Marc GUERIN en qualité de Président du Centre de recherche Val de Loire,

Décide :

Article 1 :

A compter du 1^{er} mai 2025 et jusqu'au 26 septembre 2025, M. Marc GUERIN, Ingénieur général des Ponts, des Eaux et des Forêts de classe normale, est prolongé dans ses fonctions de Président du Centre de recherche Val de Loire.

Article 2 :

A compter du 27 septembre 2025, M. Nicolas GODICHET, Ingénieur de Recherche, est nommé Président par intérim du Centre de recherche Val de Loire.

Article 3 :

Cette décision annule et remplace la décision n°DEC25068DAJ en date du 11 avril 2025.

Fait à Paris, le 23 mai 2025

Le Président de l'Institut national de recherche pour
l'agriculture, l'alimentation et l'environnement,

Philippe MAUGUIN

